Arrêté de monsieur le Maire

~~~~~~~~

OBJET :

N°26-394 du 17 novembre 2026
POLICE MUNICIPALE - INTERDICTION DE STATIONNER
PARKING PLACE ETIENNE SANIER

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ANIANE,

VU le Code de la Route,
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière Livre I, 8ème partie - Signalisation Temporaire, approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
CONSIDERANT les tirs de feux d'artifices de divertissements parking place Etienne SANIER à l'occasion des féeries de Noel 2026
CONSIDERANT la nécessité d'interdire le stationnement des véhicules sur ce parking pour des raisons de sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 :
En raison de tirs de feux d'artifices de divertissements sur le parking de la place Etienne SANIER le stationnement des véhicules sera interdit :
Parking Place Etienne SANIER les samedis 05,12,19 décembre 2026 et le samedi 02 janvier 2027 de 12 heures à 21 heures.
Tout véhicule en infraction sera mis en fourrière sans préavis.

ARTICLE 2 :
La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la commune conformément aux dispositions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre I – partie 8 : signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

ARTICLE 3 :
Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie Gignac- Aniane et les agents de Police Municipale de la Commune, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié et affiché en mairie.

Le Maire signé : Philippe SALASC

Ampliation de l'arrêté dont l'original est conservé
au registre des arrêtés sous le n°26-394

MAIRIE D'ANIANE

Le Maire :

Philippe SALASC
~~~~~~~~